

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DE SKI DE FOND QUÉBEC (LA « CORPORATION ») TENUE LE 17 MAI 2023 PAR VISIOCONFÉRENCE, DEPUIS LE SIÈGE SOCIAL DE LA CORPORATION

SONT PRÉSENTS: ●
●
●
●

étant les membres de la Corporation présents à l'assemblée générale.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Nous, soussignés, étant les membres de la Corporation présents à l'assemblée générale, renonçons à tout avis de convocation de cette assemblée des membres tenue tel que ci-haut mentionné et consentons à la tenue de cette assemblée ainsi qu'à la discussion de toutes les affaires qui pourraient y être proposées.

●	●
●	●
●	●

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité, Patrice Petelle présidera l'assemblée et Louis Lamarre agira comme secrétaire de l'assemblée.

CONFIRMATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2023

Le président fait part à l'assemblée qu'il serait souhaitable et dans le meilleur intérêt de la Corporation de remplacer ses règlements généraux présentement en vigueur.

Les Règlements généraux 2023, étant les nouveaux règlements relatifs à la conduite générale des affaires internes de la Corporation, tels qu'adoptés par le conseil d'administration de la Corporation plus tôt ce jour, sont soumis à l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

De confirmer et ratifier les Règlements généraux 2023, étant les nouveaux règlements relatifs à la conduite générale des affaires internes de la Corporation, tels qu'adoptés par le conseil d'administration de la Corporation plus tôt ce jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

PATRICE PETELLE, président de
l'assemblée

LOUIS LAMARRE, secrétaire de
l'assemblée